



# Mission 4

# Cohésion territoriale et sociale

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024



## \\ Synthèse de la mission

Dans le cadre de son engagement en faveur des transitions, d'un territoire équilibré et durable, la Bretagne décline à travers son cadre stratégique : le SRADDET, ses priorités. Que ce soit notamment sur le foncier, la relance de sa contractualisation « Bien Vivre 2023-2025 » ou avec le lancement de la feuille de route sur l'Habitat, la Région est en action et traduit en actes les valeurs et objectifs portés depuis la Breizh Cop.

Ces politiques d'aménagement du territoire se distinguent à travers la diversité et la cohérence de leurs actions. Elles sont structurantes et territoriales tout en étant de proximité et en prise avec les enjeux sociétaux, par exemple à travers l'intervention en faveur de la jeunesse ou en faveur de la vie associative.

### → L'action territoriale à la Bretonne

Les politiques d'aménagement portées par la Région prennent corps aujourd'hui à travers la mise en place d'une ingénierie de proximité. La déconcentration de l'action de la Région se traduit aujourd'hui dans l'animation des territoires par les espaces territoriaux, véritables relais des politiques régionales et notamment des contractualisations.

Le nouveau cadre pluriannuel de « bien Vivre 2023-2025 » permet, à l'échelle de chaque territoire intercommunal de conforter son engagement en faveur de l'accélération des transitions et de l'adaptation au changement climatique, de l'adaptation de l'offre de logement et de l'amélioration de l'accès aux services de proximité. Après un second semestre 2023 consacré à leur préparation, dans un dialogue entre les acteurs locaux et la Région, les conventions « Bien vivre partout en Bretagne » seront signées début 2024 avec chaque intercommunalité. La Région y consacrera ainsi un montant total de 108 M€ sur 3 ans.

L'évolution des politiques contractuelles et de la mobilisation des espaces territoriaux se traduira en 2024 sur les engagements auprès des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant ses politiques de droit commun, mais également en mettant en œuvre des actions dédiées. Ce sera l'objet d'une stratégie et d'un plan d'actions qui sera présenté cette année et qui portera notamment sur les mobilités, les formations ou la culture.

### **À travers un accompagnement de proximité pour mieux agir et prendre en compte les spécificités des territoires bretons**

#### **Mieux connaître et animer**

En 2024, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation, c'est indispensable car servant de support à tout dispositif se voulant efficient et évalué. Ce travail sera d'autant plus important que la Région souhaite améliorer le dialogue de gestion avec les partenaires, renforcer l'ingénierie territoriale du Conseil Régional et des territoires bretons.

Mieux connaître c'est aussi animer les acteurs du territoire, à travers « Les Territoires Innovent » ou le Réseau Rural qui sera en 2024 priorisé sur les programmes LEADER. L'animation des acteurs se traduit aussi dans son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle y a réaffirmé le maintien de son soutien financier en garantissant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent.

## \\ SOMMAIRE

### Synthèse de la mission

PR0401

PR0402

PR0403

PR0404

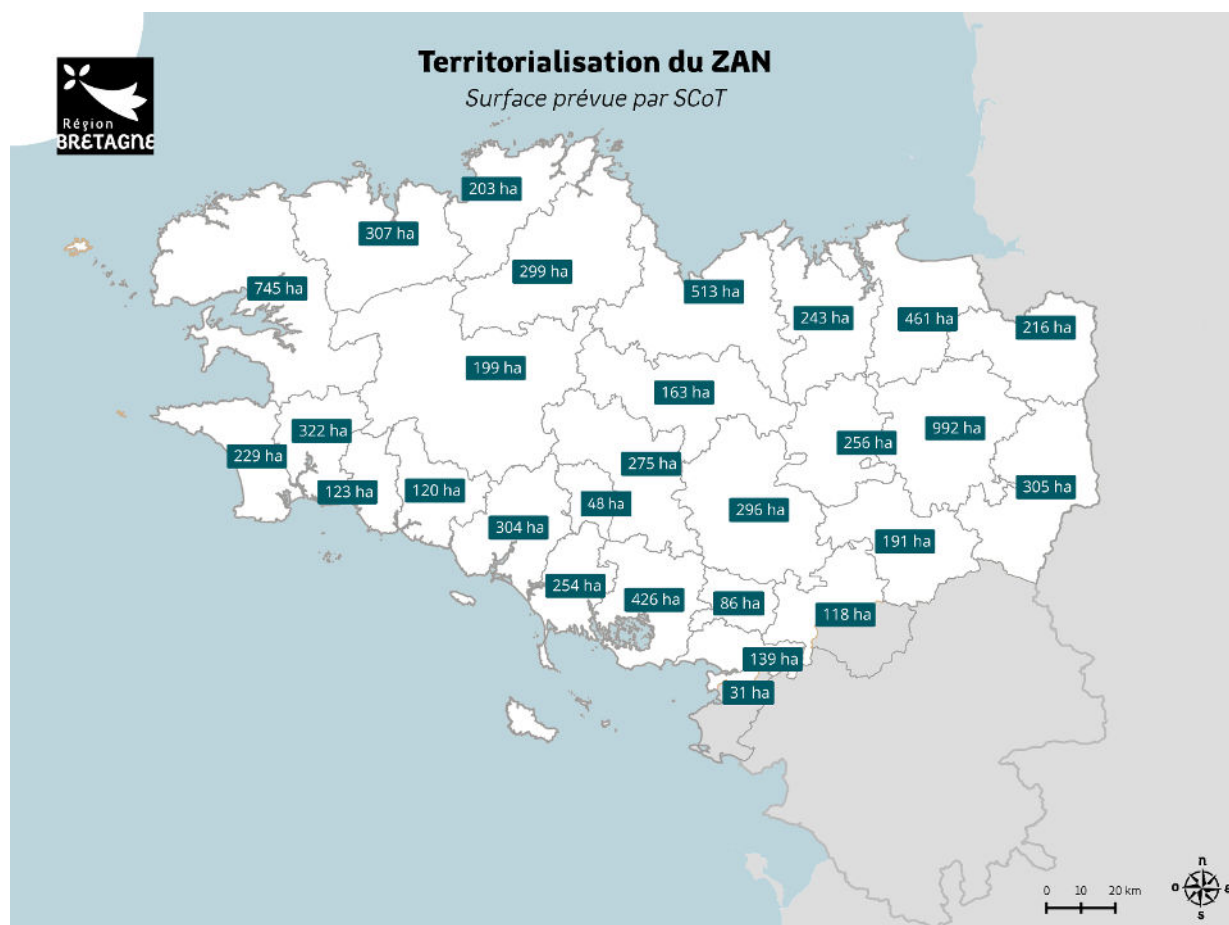
## Territorialiser

La Région finance, en partenariat avec l'Etat, la couverture de l'ensemble du territoire breton par le Mode d'Occupation des Sols (MOS), outil d'observation du foncier, afin de mettre à la disposition des territoires l'occupation de chaque parcelle cadastrale de Bretagne. Cette couche d'information constitue un outil stratégique dans le « changement de logiciel » porté par le SRADDET Bretagne en matière d'évolution du modèle d'aménagement du territoire.

La diffusion de cette donnée vise dans un premier temps à accompagner la mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette », la première étape consistant à diviser par deux la consommation régionale foncière d'ici 2031. Une fois la modification du SRADDET approuvée, **il revient désormais aux territoires de Bretagne, via leur SCOT, de territorialiser les enveloppes foncières à l'échelle des PLU/I**, puis à ces dernières d'organiser la priorité au renouvellement urbain à l'échelle locale. La Région, via la mise à disposition de l'outil MOS/foncier, souhaite soutenir les démarches locales de planification dans la mise en œuvre de cet objectif partagé.

En 2024, la contractualisation avec les agences d'urbanisme de Bretagne permettra de consolider la gouvernance de cet outil stratégique en matière de développement et d'aménagement. Le MOS foncier permettra ainsi la mise à jour régulière du suivi de la consommation dans le cadre des exercices locaux de planification, mais également les vérifications « terrain » et la correction des erreurs potentielles. Enfin, en lien avec la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN, il permettra d'intégrer les évolutions attendues dans le cadre de la doctrine nationale et/ou régionale et ses différentes phases de mise en œuvre vers l'objectif ZAN 2050.

►► un nouvel objectif régional, source de projets de territoires plus sobres en foncier



## A travers le portage de politiques régionales volontaires et structurantes

### L'aménagement numérique

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises avant la fin 2026.

Globalement, au regard du dynamisme démographique de notre région, le nombre de prises à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (hors prises dite en extension) a connu une croissance de l'ordre de 11 % en moyenne depuis 2021, passant de 1 330 721 à 1 471 625. Aux côtés d'autres financeurs (Etat, Union européenne), les collectivités bretonnes (EPCI, Départements et Région) participent au financement du projet dans des conditions qui ont, notamment, été formalisées dans une convention cadre que la Région, les Départements et Mégalis ont signé en 2021 et qui a été actualisée fin 2023. Ainsi, la participation de la Région sur l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€.

En 2024, la Région engagera les crédits venant finaliser et honorer son soutien au projet, notamment sur la dernière phase (phase 3). C'est ainsi une nouvelle subvention de **123 092 692 €** qui sera à programmer début 2024, venant abonder la subvention initiale de 16 M€ et faisant ainsi porter le montant total de la subvention régionale sur la phase 3 à **139 092 692 €**.

### Habitat

Dans la poursuite de l'action volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET (sachant qu'une stratégie territoriale est indispensable pour répondre à la crise actuelle) et dotée de réels leviers dans le domaine du foncier, du développement économique, ou encore de la formation professionnelle, la Région souhaite prendre toute sa part dans la structuration et l'animation d'une politique du logement et de l'habitat coordonnée à l'échelle de la Bretagne dans le respect du principe de subsidiarité.

A travers 29 actions portant sur l'animation des acteurs du logement, la mobilisation du foncier, des soutiens financiers et l'accélération des transitions à travers un soutien aux filières, la Région démontre sa capacité à agir collectivement et efficacement. En 2024, l'enjeu principal portera sur la création d'une foncière régionale.

→ **Confirmer son action en faveur des égalités et de la solidarité entre bretons et bretonnes**

### Vivre en bonne santé

En 2024, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons. La Région poursuivra également sa participation active au copilotage, aux côtés de l'ARS et de la DREAL, du 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) qui a été signé fin 2023.

En complément, la Région poursuivra son engagement visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. Ainsi, en 2024, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...).

### Agir avec et pour les jeunes

En 2024, la Région poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des différents chantiers qui structurent le plan breton et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs au dialogue entre les jeunes et les élu-es, à une meilleure connaissance des jeunes et à la coopération entre acteurs, qui viennent alimenter le rôle de cheffe de file de la Région. Elle renouvellera également son soutien au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

### Garantir l'égalité des droits entre les femmes et hommes

La politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes élargira son effort en 2024 pour être davantage intégrée aux politiques régionales : mesures d'égaconditionnalité, intégration d'un axe dédié dans les conditions d'appréciation des projets, objectifs cibles d'amélioration, etc. devraient pouvoir s'adosser à des cofinancements plus systématiques de projets proposés par une plus large palette de partenaires.

Ceci répond aux obligations législatives qui imposent une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les circuits budgétaires. Elle sera encouragée en cela **avec l'édition en 2024 d'un rapport annuel égalité femmes-hommes « nouvelle formule » – plus évaluatif et plus prescriptif** – avec pour la première fois l'élaboration d'un plan d'action régional égalité femmes-hommes intégré et décliné par les compétences régionales. Les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) qui agissent sur tous les territoires en faveur de l'égalité des droits entre les sexes pourront s'appuyer, sur cette nouvelle dynamique. Le soutien à leurs actions d'objectivation des inégalités, de diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

### **Mobiliser les politiques régionales dans le refus la misère et la précarité**

2024 verra la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat autour notamment des enjeux de précarité alimentaire s'aggrave ; la diminution constante des approvisionnements nécessite, par ailleurs, la mise en place d'initiatives nouvelles avec les acteurs de territoire à l'image du partenariat innovant mis en place, en novembre dernier, avec l'industrie de l'agroalimentaire et les réseaux de l'aide alimentaire. Une attention sera aussi portée, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, aux initiatives impulsées pour de la formation des jeunes de 16 à 18 ans.

### **Soutenir la dynamique associative bretonne**

La Région poursuivra en 2024 le financement, avec l'Etat et la Banque des Territoires, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.).

La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important. La Région exercera en 2024 pour la 4ème année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel à projets « Formation des bénévoles ». Ce sont environ 10 000 bénévoles qui sont accompagnés chaque année sur des thématiques aussi diverses que la formation à des responsabilités spécifiques (président, trésorier) ou des compétences particulières (numérique, égalité femme/homme etc.).



## Programme 401

# Jeunesse, égalité des droits et vie associative

## \\ Raison d'être du programme

Face au défi de l'accès aux droits, ce programme poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale, ou à l'âge. Il vise à incarner des valeurs de justice, d'égalité et de solidarité en accompagnant financièrement les projets qui concourent concrètement à améliorer le quotidien de toutes et tous, notamment des plus vulnérables, et en traduisant ces enjeux de cohésion sociale et territoriale dans chaque compétence régionale.

## \\ 2024 en actions

### → Agir avec et pour les jeunes

Depuis 2018, l'intervention régionale pour les jeunes s'inscrit dans le cadre du dialogue structuré breton, co-piloté par la Région et l'Etat. Cette dynamique, incarnée par le Plan breton de mobilisation pour les jeunes, vise d'une part à rendre lisibles, visibles et cohérentes entre elles les actions menées par l'ensemble des acteurs bretons en faveur des jeunes ; et d'autre part à permettre l'émergence d'actions collectives par et pour les jeunes, là où des manques sont identifiés.

En 2024, la Région, dans son rôle de cheffe de file des collectivités, poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des 16 chantiers qui structurent le plan breton et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs au dialogue entre les jeunes et les élu-es, à une meilleure connaissance des jeunes et à la coopération entre acteurs. Elle renouvellera également son soutien au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Les actions visant à favoriser la participation des jeunes à la construction des politiques publiques seront poursuivies et renforcées : le mandat de l'actuelle assemblée du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) prendra fin en mai 2024, à la suite de la présentation des projets des Commissions Climat, Culture, Egalité, Santé et Communication au Président de Région. Le CRJ sera ensuite renouvelé fin 2024 selon de nouvelles modalités afin de permettre la représentation d'une plus grande diversité de jeunes au sein de cette instance. L'accueil du congrès de l'ANACEJ à St Brieuc, en octobre 2024, sera l'occasion de célébrer l'engagement de la Région en faveur de la participation des jeunes. 1 000 jeunes et élu-es à la jeunesse, issu-es de toute la France, sont attendu-es.

Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, il s'agira d'affiner la stratégie régionale initiée en 2023 et de poursuivre, en liens étroits avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), les labellisations des structures Info Jeunes. L'enjeu, à terme, est de permettre à chaque jeune breton ou bretonne de bénéficier d'un service de proximité, proposant un accueil inconditionnel et une information généraliste, fiable et de qualité sur tous les sujets qui le/la concerne (mobilité, santé, engagement, logement, accès aux droits sociaux...).

La Région poursuivra enfin sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, en accompagnant plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chacun-e d'avoir accès, en proximité, à un service d'écoute, se poursuivront, avec l'objectif d'ouvrir de nouveaux services sur les territoires non ou peu pourvus à ce jour.

### → Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

En 2023 la Région aura accompagné des actions spécifiquement ciblées sur la promotion de l'égalité femmes-hommes, la défense des droits des femmes ou la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales ; ainsi, de la convention triennale avec la Fédération régionale des Centres d'informations aux droits des femmes et des familles ou de la mise à disposition de l'outil Violentomètre au plus grand nombre. En 2024, en complément de ces soutiens la Région cherchera à faire davantage levier pour

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 470 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 341 100 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



accompagner plus de projets transversaux et dans une plus grande diversité de domaines : culture, achats, enseignement supérieur et recherche, maritime, ... La politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes sera davantage intégrée aux politiques régionales : mesures d'égaconditionnalité, intégration d'un axe dédié dans les conditions d'appréciation des projets, objectifs cibles d'amélioration... devraient pouvoir s'adosser à des cofinancements plus systématiques de projets proposés par une plus large palette de partenaires. Ceci répond aux obligations législatives qui imposent une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les circuits budgétaires. Elle sera encouragée avec l'édition en 2024 d'un rapport annuel égalité femmes-hommes « nouvelle formule » – plus évaluatif et plus prescriptif – avec pour la première fois l'élaboration d'un plan d'action régional égalité femmes-hommes intégré et décliné par les compétences régionales. Les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) qui agissent sur tous les territoires en faveur de l'égalité des droits entre les sexes pourront s'appuyer, sur cette nouvelle dynamique. Le soutien à leurs actions d'objectivation des inégalités, de diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

### → Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Les derniers chiffres publiés par l'Insee<sup>1</sup> attestent d'une augmentation préoccupante de la pauvreté. 11.2 % de la population en Bretagne vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec moins de 1 120 euros<sup>2</sup> par mois pour une personne seule. 370 000 Bretonnes et Bretons, en situation de pauvreté, dont 26.9 % de familles monoparentales, doivent quotidiennement renoncer à s'alimenter correctement, à trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens, peinent à se soigner, à accéder à l'emploi, à la formation... Une pauvreté qui touche en premier lieu les femmes et les jeunes selon le rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France publié par le Secours catholique fin novembre 2023.

Ces constats nous obligent à poursuivre résolument le travail engagé en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs et les personnes elles-mêmes concernées. Les engagements pris par la Région dans le cadre du plan de « Refus de la misère et de la précarité » adopté en 2023, se déclinent dans les différentes politiques régionales. Un rendu compte sera proposé en session. 2024 verra aussi la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat autour notamment des enjeux de précarité alimentaire où les besoins ne cessent de croître ; la diminution constante des approvisionnements nécessite, par ailleurs, la mise en place d'initiatives nouvelles avec les acteurs de territoire à l'image du partenariat innovant mis en place, en novembre dernier, avec l'industrie de l'agroalimentaire et les réseaux de l'aide alimentaire. Une attention sera aussi portée, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, aux initiatives impulsées dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans. La Région sera attentive aux expérimentations de projets.

### → Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La Bretagne se distingue par la vitalité de son tissu associatif : 75 000 associations actives, 700 000 bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire. Après une fragilisation pendant la crise sanitaire, les créations d'associations enregistrent un net rebond (4000 créations annuelles).

La politique vie associative s'appuiera en 2024 sur différents piliers : structurer, informer, former, et encourager la prise de responsabilité. Dans ce cadre, la Région poursuivra le financement, avec l'Etat et la Banque des Territoires, du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.).

Le soutien de la Région au réseau Guid'Asso qui vise à accompagner les associations au plus près de leur territoire sera également poursuivi pour renforcer le maillage territorial.

La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important. La Région exercera en 2024 pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel à projets « Formation des bénévoles ». Ce sont environ 10 000 bénévoles qui sont accompagnés chaque année sur des thématiques aussi diverses que la formation à des responsabilités spécifiques (président, trésorier) ou des compétences particulières (numérique, égalité femme/homme etc.).

Le dispositif de soutien à la valorisation des bénévoles accédant à de nouvelles responsabilités au sein de leur association sera poursuivi. Les bénéficiaires de ce dispositif auront droit à l'émission d'un bon mobilité valable sur les trains et cars TER Breizhgo. Il s'agit pour la Région de contribuer à cette dynamique de passation des responsabilités entre bénévoles associatifs.

Enfin, d'autres sujets seront explorés en 2024 : l'évaluation des retombées économiques des associations sur leur territoire ; le développement et la promotion du mécénat de compétences.

<sup>1</sup> « Panorama de la pauvreté en Bretagne » (octobre 2023)

<sup>2</sup> 60 % du revenu médian

## Programme 402

# Dynamiques territoriales et santé

## \\ Raison d'être du programme

Afin de relever le défi de l'innovation et des transitions territoriales, et en particulier celui de la sobriété foncière qui s'impose à tous, tout en répondant au défi social du logement et l'habitat, il convient de renforcer nos outils de connaissance fine des territoires, indispensable pour décliner une ingénierie de proximité. Dans des domaines où interviennent de très nombreux acteurs, il est par ailleurs essentiel de s'assurer de la bonne coordination des actions et pour cela d'assurer une animation des réseaux.

La Région, dans le cadre de son SRADDET modifié, travaille avec l'ensemble des élus, locaux à une territorialisation de ses objectifs, en particulier pour le ZAN (zéro artificialisation nette) pour permettre un modèle de sobriété foncière basé sur l'équité et la solidarité entre les territoires bretons.

## \\ 2024 en actions

### → Mieux connaître les territoires pour mieux agir et territorialiser l'action régionale

Bien connaître les territoires, leurs dynamiques, mais aussi leurs disparités, est essentiel pour agir au plus près des besoins.

En 2024, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation. Ce travail sera d'autant plus important qu'elle souhaite améliorer le dialogue de gestion avec les partenaires, renforcer son ingénierie territoriale et celle des territoires bretons.

Dans un contexte de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière pour parvenir au ZAN en 2050, comme le veut la loi, un « modèle d'occupation du sol », outil d'observation foncière, est mis en oeuvre et va accompagner le suivi de consommation des sols. Cette couche d'information, désormais mise à disposition de l'ensemble des communes et collectivités de Bretagne sur GéoBretagne via une application de visualisation, constitue un outil précieux de connaissance, notamment dans la perspective de l'élaboration et l'évolution des projets de territoire et des documents d'urbanisme.

2024 permettra de conforter le dialogue engagé avec la fédération régionale des agences d'urbanisme et ses membres afin de pérenniser le suivi du MOS et surtout accompagner les territoires pour porter leurs projets.

### → Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires

Dans le cadre de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) du 22 août 2021, la Région, par le biais du SRADDET, définit une trajectoire vers le « Zéro artificialisation nette » (ZAN). Cela permet de tracer des trajectoires de réduction de manière différenciée en fonction des territoires. Cet objectif comporte deux étapes :

- 1ère étape : diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (création ou extension effective d'espaces urbanisés) sur 2021-2031 par rapport à la période à 2011-2021

- 2ème étape : réduire l'artificialisation des sols (surface dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, ou stabilisés et compactés, ou constitués de matériaux composites) par tranche de 10 ans (2031-2041 et 2041-2050) pour atteindre l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

30 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 348 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

75 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 908 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le projet de modification n°1 du SRADDET, arrêté en juin 2023 par le Conseil Régional, s'appuie sur une démarche de concertation étroite avec les projets de territoire breton (27 SCOT de Bretagne). La co-construction de 8 critères de territorialisation, ainsi que le travail sur leur pondération et la sélection des indicateurs partagés permet ainsi au SRADDET Breton d'identifier des enveloppes maximales de consommation foncière à l'échéance 2031 pour chacun des SCOT bretons, ainsi qu'une enveloppe foncière mutualisée de 1100 hectares pour les futurs projets d'envergure régionale et nationale.

Cette modification n°1 intégrant la mise à jour du plan régional de prévention et de gestion des déchets par suite d'une décision du tribunal administratif est proposée à l'approbation lors de cette même session.

Compte tenu de l'enjeu de mise en œuvre des objectifs du SRADDET et de la nécessité d'animer l'écosystème territorial, la Région, avec ses partenaires que sont l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Banque des territoires poursuivra également son action visant à promouvoir les bonnes pratiques sur la sobriété foncière et les dynamiques des centres bourgs à travers « Les territoires innovent ». Depuis 3 ans, LTI c'est plus de 32 rencontres, 182 intervenant.es pour 7100 inscrits avec une hausse de 86 % en 2022 et 13 % en 2023. En 2024, la Région prolongera ces temps d'échanges notamment sur les nouvelles formes urbaines, le foncier économique et les opérations de revitalisation des territoires.

En parallèle, la Région mènera un travail visant à renouveler les modalités de son soutien aux acteurs ressources du développement territorial, soit plus de 40 partenaires.

### → Permettre à chacun·e de se loger

En réponse à la crise du logement, dans la poursuite de l'action volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET et dotée de réels leviers dans le domaine du foncier, du développement économique, ou encore de la formation professionnelle, la Région souhaite prendre toute sa part dans la structuration et l'animation d'une politique du logement et de l'habitat coordonnée à l'échelle de la Bretagne dans le respect du principe de subsidiarité.

Pour donner suite à l'approbation de la feuille de route habitat lors de la session de décembre 2023, la Région va désormais décliner son ambition pour 2024 et impulser une dynamique forte et lisible cadencée dans le temps à travers la mobilisation de premiers sites de foncier et de bâti régionaux pour la réalisation de logements (sur Douarnenez), le lancement de l'étude d'opportunité de création de la foncière régionale pour porter le foncier à long terme et garantir une production équilibrée entre les territoires de logements abordables notamment. 2024, sera également l'occasion de favoriser l'acceptabilité de la sobriété foncière. Elle y contribuera en lançant un concours d'idées sur les nouvelles formes urbaines.

### → Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en faveur de la santé

En 2024, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons.

La Région sera attentive à la mise en œuvre du nouveau Projet régional de santé (PRS 3) engagé par l'agence régionale de santé (ARS), et vigilante, comme elle l'a récemment rappelé dans son avis sur le PRS, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre et d'accès aux soins. Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur les travaux développés par l'Observatoire régional de la santé et faire entendre sa voix dans les instances régionales et locales de santé dans lesquelles elle siège. Elle poursuivra également sa participation active au copilotage, aux côtés de l'ARS et de la DREAL, du 4ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) qui a été signé fin 2023.

Les enjeux qui sont ressortis de ces travaux (PRS 3 et PRSE 4) permettront d'orienter les actions régionales à développer, notamment lorsqu'il s'agit de problématiques singulières en Bretagne ou sur un territoire spécifique. Ainsi, la Région pourra se mobiliser pour soutenir des actions permettant aux territoires d'améliorer la qualité de l'offre de soins, pour contribuer à maintenir et développer, sur les territoires les plus fragiles, des services de santé de proximité pour les bretonnes et les bretons, pour accompagner l'élaboration de diagnostic locaux en santé, en encore pour appuyer des campagnes de sensibilisation/prévention/promotion santé.

En complément, la Région poursuivra son engagement visant à permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé. Ainsi, en 2024, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...).

Enfin, considérant le dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région reconduira également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif, notamment par la formation de relais de prévention en manifestations festives.

## Programme 403

# Contractualisation avec les territoires

## \\ Raison d'être du programme

S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, en décembre 2020, le Conseil régional a posé les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, pour améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires, et participer aux nécessaires transitions. Il définit le cadre d'un dialogue stratégique avec les territoires permettant de croiser les regards et de partager les priorités pour la mise en œuvre d'une action collective adaptée aux spécificités locales et à nos enjeux communs. Les Pactes de Cohérence régionale et territoriale pourront venir formaliser ces priorités conjointes.

Déployé depuis 2021, le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » s'est vu conforté en 2023 en l'inscrivant dans un cadre pluriannuel, à travers des conventions bâties avec chacun des EPCI de Bretagne pour la période 2023-2025. La Région y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires grâce à la « carte des capacités territoriales ». C'est ainsi un montant de 108 M€ que la Région s'engage à mobiliser sur la période pour le soutien aux projets en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population. L'année 2024 verra se concrétiser la mise en œuvre de ces conventions avec l'engagement des affectations financières.

En parallèle, la Région poursuivra son action en faveur de territoires spécifiques, notamment les îles, ou encore les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant ces derniers, l'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire et contractualisation de l'Etat en faveur des Quartiers. Occasion pour la Région de réaffirmer son engagement et d'adapter son action en matière de politique de la ville. Cela fera l'objet d'un plan d'actions dédié.

## \\ 2024 en actions

### → Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires, la Région a souhaité confirmer et poursuivre son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle a réaffirmé son soutien financier en garantissant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent.

Le soutien à l'ingénierie des territoires est également incarné par l'appui des équipes de la Région déployées en proximité au sein des espaces territoriaux.

### → Mettre en œuvre les conventions Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Les deux années d'expérimentation du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne », ont permis d'accompagner les communes, intercommunalités ou encore associations dans près de 800 projets locaux participant aux enjeux des transitions, des centralités, de l'adaptation du logement ou encore des services de proximité. L'assemblée régionale a adopté, en juin 2023, un nouveau cadre pluriannuel permettant, à l'échelle de chaque territoire intercommunal de conforter son engagement en faveur de l'accélération des transitions et de l'adaptation au changement climatique, de l'adaptation de l'offre de logement et de l'amélioration de l'accès aux services de proximité. Après un second semestre 2023 consacré à leur préparation, dans un dialogue entre les acteurs locaux et la Région, c'est ainsi une convention « Bien vivre partout en Bretagne » qui sera signée début 2024 avec chaque EPCI et portera un engagement financier régional pour trois années. La Région consacra ainsi un montant total de 108 M€ à l'accompagnement de projets se réalisant entre 2023 et 2025, répartis entre EPCI, comme en 2021 et 2022, au regard de la carte des capacités.

## \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 350 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

32 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 030 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Portant une ambition qualitative renforcée, ces conventions ont vocation à accompagner les territoires dans la trajectoire de sobriété foncière, énergétique ainsi que dans les usages et la préservation de la ressource en eau.

Les affectations financières pourront s'engager à mesure de la signature de ces conventions par les attributions de subventions. En parallèle, s'amplifieront les paiements pour les projets ayant fait l'objet d'un soutien financier au titre des dispositifs « Bien vivre partout en Bretagne » précédents.

#### → Soutenir les projets métropolitains

Les Métropoles ne seront pas concernées par « Bien vivre partout en Bretagne ». L'engagement financier régional au titre de la politique territoriale est en effet inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027 signés en 2022. Il porte, pour Brest Métropole, sur un montant de 13,92 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ au titre du renouvellement urbain (quartiers ANRU) et pour Rennes Métropole, de 20,96 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ au bénéfice des quartiers ANRU. Jusque fin 2023, 24 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires (comme l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejean, la Maison des femmes, le projet Métamorphose – Océanopolis, le projet immobilier de la cinémathèque, ou encore des équipements sportifs de proximité à Brest). La mise en œuvre de ces contrats se poursuivra en 2024.

#### → Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Signataire des contrats de ville depuis 2015, la Région a souhaité s'engager auprès des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant ses politiques de droit commun, mais également en mettant en œuvre des actions dédiées. C'est le cas du dispositif « Quartiers en transitions » qui, depuis 2021, vise à favoriser les projets en faveur du développement des transitions pour les habitant·e·s, pour développer les quartiers de demain conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine. Il a permis d'accompagner, sur les deux premières années de mise en œuvre, 18 projets de nature et de dimension diverses (réhabilitation de logements sociaux, aménagements urbains, création d'équipements publics et services à la population, projets associatifs favorisant la cohésion dans les quartiers...). Une troisième édition a été lancée en juillet 2023 répondant aux mêmes objectifs et ouvrant en complément la possibilité de soutien à des actions de fonctionnement. Les sollicitations sont en cours et aboutiront en 2024.

L'action dans les quartiers évolue et s'adapte. Les contrats de ville conclus arrivent à échéance au 31/12/2023, ce qui conduit les territoires à revoir leurs stratégies au regard des orientations fixées par l'Etat.

L'occasion pour la Région de renouveler son engagement en faveur des quartiers en signant ces contrats mais également de poser le périmètre d'intervention et les priorités qu'elle ambitionne de porter au croisement de ses compétences pour répondre au mieux aux besoins des quartiers.

Ce sera l'objet d'un plan d'actions qui sera présenté cette année et qui portera notamment sur les mobilités, la formation et l'insertion, ou encore la culture. Elle mobilisera les politiques de droit commun comme les moyens dédiés de « Quartiers en transition » qui portera des engagements financiers de même niveau mais dont les objectifs seront adaptés pour répondre à ces nouvelles orientations.

#### → Accompagner les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé le 10 février 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années.

Ce contrat permet d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions dans lesquelles elles sont engagées, et de compenser une part des surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources (notamment foncières, énergétiques et naturelles), de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité.

Sa mise en œuvre est assurée dans le cadre d'une gouvernance dédiée, incarnée par le comité unique de programmation réunissant l'ensemble des partenaires. Ce dernier s'est positionné, à fin 2023, en faveur du soutien à 37 projets, dont 14 ont jusqu'à présent fait l'objet d'une attribution de subvention. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2024.

#### → Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 (Contrats de partenariat Europe / Région / pays, Contrat de partenariat en faveur des Îles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 200 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€.

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec encore de forts besoins sur 2024 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021.

## Programme 404

# Aménagement numérique du territoire

## \\ Raison d'être du programme

La feuille de route de la Région en faveur d'un numérique responsable, approuvée lors de la session de février 2020, vise à répondre aux enjeux des usages, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, de l'équilibre du territoire, de la cohésion sociale, que de la vie quotidienne des citoyen-ne-s. La Région en fait un double enjeu de souveraineté et de démocratie.

Elle est pour cela engagée dans le grand projet de la fibre pour tous (BTHD), condition de l'accès universel aux services numérisés et à la connaissance en ligne, elle accompagne le développement de dispositifs d'inclusion numérique pour favoriser l'accès à ces services aux plus éloignés des technologies, elle participe à la diffusion large d'une culture de la cyber sécurité et d'un numérique responsable pour assurer leur bonne inscription dans les transitions.

La crise sanitaire a contribué à accélérer le recours aux usages numériques dans leur diversité. En effet, les pratiques comme le télétravail ou les outils comme la visioconférence, les usages domestiques avancés des réseaux sont désormais une réalité quotidienne pour un très grand nombre de bretonnes et de bretons. Ce besoin de connectivité dans les activités professionnelles comme quotidiennes oblige à rendre un accès au numérique de qualité, durable et équitable en tous points du territoire grâce au déploiement de la fibre pour tous en Bretagne.

L'extinction du réseau cuivre à l'horizon 2030 va progressivement et dès 2024 nécessiter de relever un nouveau défi, celui d'accompagner la migration de tous les bretons vers la fibre.

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très Haut Débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique à horizon fin 2026.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros, le programme « Bretagne Très haut débit » qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises.

Pour une prise construite en zone urbaine, une prise doit être construite en zone rurale suivant le principe « 1 pour 1 ». Le financement, lui, est le même pour chaque breton-ne, où qu'il ou elle se situe.

## \\ 2024 en actions

### → Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Fin 2023, la moitié des déploiements devrait être achevée conformément à la programmation. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif de fin 2026.

Des chantiers complémentaires au déploiement mobilisent les équipes du syndicat mixte et deviendront prépondérants à l'issue du déploiement. En premier lieu, la gestion des extensions de réseau pour relier principalement les immeubles ou lotissements neufs et préfibrés mais aussi les sujets d'exploitation et de vie du réseau (effacement, dévoiement, dommages...) qui mobilisent également les territoires. Enfin, le projet d'Orange d'extinction de son réseau cuivre à horizon 2030 nécessite de s'assurer que les locaux des communes concernées dont nous avons la responsabilité seront bien raccordables ou pourront l'être en fonction des demandes dans des délais compatibles.

Concernant la phase 1, au 15 octobre 2023, environ 239 000 locaux étaient construits (réceptionnés ou en cours de réception), soit 49 000 locaux supplémentaires en un an. Sur ces 239 000 locaux, 215 000 étaient raccordables, c'est-à-dire qu'ils ont été transférés à l'exploitant THDB pour commercialisation. ; soit environ 70 000 locaux

## \\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

26 700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 377 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 123 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 527 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

supplémentaires en un an ; ce qui démontre l'accélération de la commercialisation sur cette phase.

A l'approche de la fin de la phase 2, prévue fin 2023, le rythme de construction s'était nettement accéléré. Au 15 octobre 2023, 220 000 locaux supplémentaires avaient été raccordés depuis le début d'année par Axione. Au total 375 000 locaux ont déjà fait l'objet d'une demande de réception de la part d'Axione. Sur ces 375 000 locaux, 225 000 sont pris en charge par l'exploitant et sont donc raccordables. Sauf retard liés à la tempête Ciaran, les travaux de la phase 2 devaient donc être terminés fin 2023, à quelques exceptions près liées à des difficultés externes au projet ou à la volonté de regrouper la phase 2 et la phase 3 sur certains secteurs comme sur Belle-Ile-en-Mer.

Si Axione concentrait ses ressources de travaux sur la phase 2, le bureau d'étude était, fin 2023 mobilisé pleinement sur la phase 3 afin de faire aboutir les études projet et d'exécution dans les meilleurs délais pour que les travaux puissent s'enchaîner à l'issue de la phase 2 sans rupture de charge. Pour cela, un volume conséquent d'études a déjà été réalisé. Au 15 octobre, environ 130 000 locaux ont fait l'objet d'une étude d'exécution validée par Mégalis Bretagne sur la phase 3, soit 20 %. Environ 15 % des zones étaient, fin 2023, d'après les données d'Axione, déjà en cours de travaux sur la partie transport du réseau entre le central optique et les armoires.

Après une phase d'étude d'opportunité réalisée en 2022 concernant le déploiement du très haut débit sur les îles de Bretagne non concernées par les marchés de travaux en cours (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic), un plan d'action a été adopté par le syndicat mixte avant l'été 2023. Plusieurs marchés sont en cours de préparation par Mégalis Bretagne ; d'une part l'étude environnementale en prévision de la pose de câbles sous-marins entre le continent et les îles de Batz et Bréhat et d'autre part la réalisation d'une expérimentation de collecte hertzienne sur l'île de Molène afin de démontrer la faisabilité de déployer la fibre optique sur les îles tout en conservant un lien hertzien entre les îles et le continent.

Globalement, au regard du dynamisme démographique de la région, le nombre de prises à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (hors prises dite en extension) a connu une croissance de l'ordre de 11% en moyenne depuis 2021, passant de 1 330 721 à 1 471 625. Même si le coût à la prise n'a pas évolué, voire s'est légèrement réduit, le projet connaît, dans sa globalité et dans ce contexte, une augmentation de son coût de près de 88 M€, soit un coût actualisé en 2023 de 1,64 Md€ (sans les extensions). Aux côtés d'autres financeurs (Etat, Union européenne), les collectivités bretonnes (EPCI, Départements et Région) participent au financement du projet dans des conditions qui ont, notamment, été formalisées dans une convention cadre que la Région, les Départements et Mégalis ont signée en 2021 et qui a été actualisée fin 2023. Ainsi, la participation de la Région sur l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€.

En 2024, la Région engagera les crédits venant finaliser et honorer son soutien au projet, notamment sur la dernière phase (phase 3).

### → Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater.

Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'il s'agisse d'une commercialisation, sous forme de location longue durée, auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités (dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux, le Département du Morbihan) et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia.

Des nouveaux liens ont été mis en service en 2023 : le bouclage entre Pontivy et Saint Briec, une antenne vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes 1 et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes 1 et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situent de nombreux autres opérateurs.

Arrivé à échéance en 2023, un nouveau marché d'exploitation, de supervision et de maintenance du réseau sera mis en place par Mégalis Bretagne en 2024.



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [X twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [f facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@ region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---